



**UNGSC/UNLB au nom de l'UNOCA
Brindisi, Italie - Libreville, Gabon**

MISE EN VENTE DE L'EXCÉDENT DE L'ACTIF

17 septembre 2013

**APPEL D'OFFRES - UNGSC/S/UNOCA/001/2013 - INSTRUCTIONS AUX
SOUMISSIONNAIRES**

1. GÉNÉRAL

1.1 La Base de Soutien Logistique des Nations Unies (UNLB) a ses installations situées au siège du Centre du Service Mondial de l'Organisation des Nations Unies (UNGSC) à Brindisi, en Italie, et organise une vente de véhicules ainsi que d'une étagère au nom du Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) basé à Libreville, au Gabon.

1.2 L'UNGSC/UNLB veut vendre les actifs excédentaires de l'UNOCA, qui sont énumérés à l'Annexe A (pour une description complète, allez visiter le site web de la base de soutien logistique www.unlb.org, à la rubrique « Ventes d'actifs » ou cliquez sur le lien ci-après <http://unoca.unmissions.org>.

1.3 Par cette appel d'offres (ITB), l'UNGSC/UNLB demande votre meilleure offre de prix (Offre) sur un la base d'un « Lot » uniquement, pour l'un quelconque des actifs excédentaires décrits à l'annexe A.

1.4 Le soumissionnaire doit tenir compte du fait que les marchandises sont vendues sur la base du principe de « en l'état où il se trouve ». L'UNGSC/UNLB ne versera aucune somme ou ne fournira aucune aide liée à la vente et à l'enlèvement des marchandises sauf indication contraire spécifiée dans la présente ITB.

1.5 Tout contrat résultant de l'ITB peut être honoré à la discrétion de l'UNGSC/UNLB de manière partielle ou totale et l'UNGSC/UNLB se réserve le droit de retirer les lots de la vente.

2. APPEL D'OFFRES (ITB)

2.1 Veuillez noter que :

- (a) Ce document est une ITB et vous devez vous assurer que votre réponse est reçue par l'UNGSC/UNLB tel que spécifié avant ou à : **15:00 h. Heure d'Italie (13:00 h. heure du Gabon) le 23 octobre 2013**. Vous devez inclure l'Annexe A, ci-joint, dûment remplie à votre offre.

Veuillez envoyer le formulaire à l'une des numéros de fax suivants :

+39-0831-452617 ou +39-0831-056298

Et votre offre devra porter les mentions suivantes :

CONFIDENTIEL - NE PAS DISTRIBUER
Réf. UNGSC/S/UNOCA/001/2013
Vente d'actifs UNOCA

Veuillez vous assurer que votre réponse est conforme à toutes les instructions, y compris l'article 6 et comprend un chèque certifié représentant 10% du prix total de l'offre qui devra être délivré ou posté au chef de la Section des finances à l'UNOCA.

(b) Cette ITB porte sur :

- L'Annexe « A » - Page décrivant la soumission - Tableau récapitulatif des actifs destinés à la vente ;
- L'annexe « B » - Accusé de réception / Intention d'assister Visite du site;

(c) Les conditions énoncées dans la présente ITB et l'offre, feront partie intégrante de tout contrat ou accord d'achat si UNGSC/UNLB accepte votre offre.

2.2 Les soumissionnaires devront limiter leurs réponses aux exigences de l'ITB. **En soumettant votre offre, il est de votre responsabilité de vous assurer que vous vous êtes pleinement conformés à toutes les exigences de l'ITB. Le non respect absolu de cette clause pourrait exclure votre soumission d'un examen approfondi.**

3. VISITE SUR SITE

3.1 Les actifs visés à l'annexe A, sont actuellement détenus au siège de l'UNOCA, Libreville, Gabon.

3.2 Les soumissionnaires sont invités à inspecter les biens avant l'offre, et une visite du site sera organisée le mercredi 16 octobre 2013 à partir de 10:30 h exactement, heure du Gabon.

3.3 Les soumissionnaires sont informés que l'UNGSC/UNLB ne garantit pas l'exactitude des descriptions ou des quantités prévues à l'annexe A, et par conséquent, les soumissionnaires sont encouragés à prendre part à la visite sur site pour vérifier le contenu et l'état des biens faisant l'objet de l'ITB. Les soumissionnaires peuvent demander des informations supplémentaires lors de la visite sur site uniquement car l'UNGSC/UNLB ne répond pas aux demandes individuelles d'information.

3.4 Si un soumissionnaire décide de ne pas participer à cette visite, c'est à ses risques et périls. Si l'offre d'un soumissionnaire est retenue, aucun aménagement ne sera fait pour combler la différence entre l'Annexe A et le contenu ou l'état réel de la marchandise.

3.5 **Les soumissionnaires qui souhaitent assister à la visite du site doivent :**

(a) Compléter l'Annexe B en pièce jointe (au maximum 2 personnes par soumissionnaire) avec toutes les informations demandées et la remettre à la Section des Approvisionnements, par fax : (+ 39) 0831 056034 ou par e-mail à l'adresse suivante : UNLB-Procurement@un.org et ce, **avant ou au plus tard le 11 octobre 2013**. Les demandes pour assister à la visite du site qui seront reçues après cette date ne seront pas prises en compte en raison des exigences de sécurité et seules les personnes identifiées à l'Annexe B seront autorisés à entrer.

(b) Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, **seuls les représentants désignés et dont les noms auront été communiqués à l'UNGSC/UNLB/UNOCA par l'Annexe B, seront autorisés à entrer dans les locaux de l'UNOCA**.

4. FORMAT DE LA SOUMISSION ET DE L'AVANCE

4.1 Vous devez remplir votre soumission en enregistrant et en soumettant votre **offre de prix par LOT sur l'Annexe A ci-joint, Page décrivant la soumission - Tableau récapitulatif des actifs destinés à la vente** ; pour chaque lot pour lequel vous souhaitez soumissionner, et le renvoyer à l'UNGSC/UNLB en suivant les instructions de l'article 6.

4.2 Les soumissionnaires doivent soumettre un prix pour chaque lot précis qui les intéresse. Un prix global pour plus d'un lot ne sera pas accepté à moins que ledit lot ne soit décomposé en lots individuels pouvant faire l'objet d'enchères à part en entière.

4.3 Votre soumission doit inclure :

(a) Le nom du soumissionnaire, son adresse, son numéro de téléphone et un numéro de télécopieur.

(b) La signature et le titre du représentant officiel du soumissionnaire.

(c) L'Annexe A ci-joint ;

(d) **Un chèque de banque certifié payable au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), d'un montant de 10% de l'offre totale à être soumis en USD ou XAF uniquement.** La caution sera restituée au soumissionnaire si son offre n'est pas retenue ou créditée au compte prix d'achat si l'offre est fructueuse/acceptée par l'UNGSC/UNLB.

L'original du chèque certifié (ou le montant équivalent en espèces) doit être reçu à l'adresse de l'UNOCA détaillée ci-dessous, à la même date de clôture du **23 octobre 2013, au plus tard à 13 h 00 h. Heure du Gabon**. Faute de quoi, votre soumission sera rejetée.

UNOCA, Cité de la démocratie, Villa 57

(e) Le soumissionnaire doit indiquer clairement sur l'Annexe A, le destinataire et l'adresse pour le retour de l'avance.

4.4 Toute correspondance et les documents qui l'accompagnent doivent être en français ou en anglais.

5. MONTANT DE LA SOUMISSION

5.1 Le prix de la soumission doit être ferme, pour le lot dans sa totalité et ne fera l'objet d'aucun ajustement.

5.2 Le prix de la soumission doit être exprimé en USD ou XAF (Franc CFA) uniquement.

5.3 Paiement final est effectué par virement bancaire à la banque dans laquelle UNOCA est domicilié au Gabon en XAF.

5.4 Le soumissionnaire doit tenir compte du fait que les marchandises sont vendues selon la formule « en l'état et à l'endroit où elles se trouvent » et qu'une fois retenu, il est responsable de tous les coûts, y compris, le cas échéant, de dédouanement, transport, enlèvement et disposition des actifs conformément à toutes les lois et les réglementations.

5.5 L'Organisation des Nations Unies ne payera aucun montant ou nous fournira aucune assistance associée à la vente ou à l'enlèvement des marchandises sauf indication contraire dans la présente ITB.

5.6 Avant l'acceptation de l'offre par l'Organisation des Nations Unies, le prix doit rester valable pour une période de 60 jours après la date de clôture des soumissions.

5.7 L'UNOCA est exonéré de taxes et impôts et le prix est exclusif de tout droit et taxe, y compris, le cas échéant, ceux qui sont perçus par les services des douanes gabonaises.

6. LIVRAISON DE LA SOUMISSION

6.1 Des exemplaires de la soumission seront également acceptés et devront être accompagnés d'une copie du chèque certifié qui aura été livré/posté au siège de l'UNOCA UNIQUEMENT, les télécopies de l'Annexe A et la copie du chèque seront envoyées à l'un des numéros suivants uniquement :

+39-0831-452617 ou +39-0831-056298.

6.2 Si la soumission est expédiée par courrier, elle doit être dans une enveloppe scellée, portant clairement les indications suivantes et être envoyée à l'adresse qui suit :

**PRÉSIDENT DU COMITE CHARGE DE L'OUVERTURE DES OFFRES
UNGSC/UNLB
C/O AEROPORTO MILITARE « O. PIEROZZI »
LA PIAZZA del Vento, 1
72100, BRINDISI, ITALIE**

**« UNGSC/UNLB réf. NUMERO : UNGSC/S/UNOCA/ 001/2013 »
!!!!!!! OFFRES – N'OUVREZ PAS!!!!!!**

6.3 Les soumissions doivent être reçues à la date de clôture du 23 octobre 2013, au plus tard à 15:00 h., heure d'Italie (13:00 h., heure du Gabon).

Les soumissions reçues après cette heure, à toute autre adresse ou ne mentionnant pas la référence UNGSC/S/UNOCA/001/2013 ne seront pas acceptées.

6.4 Toutes les offres reçues après la date d'ouverture et le délai visé à l'article 6.3, seront rejetées.

7. ÉVALUATION DE LA SOUMISSION

7.1 Toutes les soumissions seront examinées et évaluées par l'UNGSC/UNLB, conformément aux dispositions des règlements financiers des Nations Unies, ainsi que les conditions contenues dans la présente ITB.

7.2 L'UNGSC/UNLB s'efforcera de vous informer de sa décision dès que possible, mais dans un délai de 60 jours à compter de la date de clôture pour la réception des soumissions.

8. ATTRIBUTION DU CONTRAT

8.1 Cette ITB ne fait pas obligation à l'UNGSC/UNLB d'adjudiquer un contrat, payer les frais encourus pour le dépôt de la soumission, ou les frais encourus lors de l'exécution des études nécessaires à la préparation de celle-ci, ni de procurer, contracter pour des services ou des fournitures.

8.2 L'UNGSC/UNLB se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions reçues en réponse à l'ITB et de négocier avec l'un quelconque des soumissionnaires de la manière qu'il estimera être dans le meilleur intérêt de l'Organisation.

8.3 L'UNGSC/UNLB se réserve le droit de retirer tout actif avant la vente, et aussi de vendre des actifs individuellement, en groupe ou dans n'importe quelle combinaison, et ce pour le meilleur avantage de l'Organisation des Nations Unies.

8.4 L'attribution d'un lot sera basée sur le prix le plus élevé soumis pour chacun des lots.

8.5 Cette ITB ne contient aucune offre contractuelle d'aucune sorte. Toute offre présentée sera considérée comme une offre du soumissionnaire à l'UNGSC/UNLB.

8.6 Au moment de l'acceptation des offres, l'UNGSC/UNLB émettra un avis de vente pour le(s) soumissionnaire(s) retenu(s) pour les actifs attribués. A ce moment-là, le soumissionnaire retenu recevra toutes les informations nécessaires afin de remettre la somme totale de la soumission, moins l'acompte versé en XAF par virement dans le compte bancaire de l'Organisation des Nations Unies (UNOCA) qui sera indiqué à un stade ultérieur.

8.7 Au moment de l'acceptation des offres, l'UNGSC émettra un avis de vente pour les soumissionnaires retenus pour le ou les véhicule(s)/le ou les lot(s) attribué(s). L'avis de vente doit comporter toutes les informations concernant le versement du solde en tenant compte du dépôt déjà fourni avec la soumission.

8.8 La société adjudicataire doit veiller à répondre à toutes les préoccupations d'ordre environnemental et à d'autres exigences pour faciliter l'enlèvement et la disposition des biens.

9. CONDITIONS DE PAIEMENT

9.1 Le soumissionnaire reconnaît que :

- (a) Dès réception de l'avis de vente, le soumissionnaire doit veiller à ce que le prix d'achat présenté dans la soumission acceptée est payé en totalité, déduction faite de l'acompte versé par transfert bancaire en XAF dans le compte bancaire des Nations unies au Gabon. Les informations bancaires seront fournies avec la publication de l'avis de vente.
- (b) Le virement doit être initié par l'adjudicataire dans un délai maximal de 7 jours à compter de la date de l'avis de vente, pour laisser suffisamment de temps à la banque de l'UNOCA de confirmer la réception du paiement.
- (c) Le soumissionnaire retenu doit fournir à l'UNGSC/UNLB et à l'UNOCA **un certificat** obtenu auprès des services douaniers de Libreville au Gabon. A la réception de ce document, et avant l'enlèvement des marchandises, l'UNGSC/UNLB doit en avoir reçu copie.
- (d) C'est seulement quand il y a confirmation que le paiement sur le compte bancaire de l'UNOCA et les certificats nécessaires mentionnés au par. 9.1 (c) ci-dessus auront été reçus, que l'UNGSC/UNLB approuvera l'avis de vente qui deviendra alors le reçu du paiement/contrat de vente et retirera l'excédent de l'actif des locaux.
- (e) Dans le cas où le soumissionnaire n'effectue pas le paiement du solde du prix d'achat intégral et ne fournit pas le certificat visé au par. 9.1. (c) ci-dessus dans les 30 jours à compter de la date de l'avis de vente, le soumissionnaire peut perdre son acompte et la vente peut être annulée à la totale discrétion de l'UNGSC/UNLB.

10. PROPRIETE ET RISQUE

10.1 Le soumissionnaire reconnaît que dès réception du paiement intégral et accomplissement des formalités douanières et de la délivrance du reçu de paiement/contrat de vente par la Section des finances de l'UNGSC/UNLB, le titre de propriété des actifs passe à l'adjudicataire, et toutes les activités de manutention, de même que les risques de perte ou de dommages causés aux biens, les frais définitifs de dédouanement et de transport subséquents seront aux risques, frais et à la responsabilité du soumissionnaire.

11. ENLEVEMENT DES ACTIFS

11.1 L'adjudicataire reconnaît qu' :

- (a) Il devra fournir, à l'UNOCA, au moins 48 heures à l'avance, une notification écrite demandant une autorisation d'entrer dans les locaux de l'organisation afin d'enlever les marchandises;
- (b) Il est responsable du paiement des droits ou taxes douaniers aux autorités douanières gabonaises et aux autres autorités douanières ; d'en présenter la preuve, ou un certificat d'exemption à l'UNGSC/UNLB et à l'UNOCA au moment du règlement de la totalité du prix d'achat, à condition toutefois que s'il est une entité étrangère et n'est pas tenu de payer des impôts/droits, il doit soumettre une copie du permis d'exportation délivré par les douanes

gabonaises à l'UNGSC/UNLB et à l'UNOCA ;

(c) Il fera de son mieux pour accélérer la procédure de dédouanement/paiement des impôts, auprès des douanes gabonaises et accepte que l'excédent de l'actif ne peut être enlevé des locaux de l'UNOCA tant que les formalités douanières/fiscales ne sont effectuées et la preuve documentaire présentée à l'UNGSC/UNLB et à l'UNOCA ;

(d) Il doit s'assurer que les actifs excédentaires sont retirés du site de l'UNOCA rapidement après la publication de l'avis de vente par l'UNGSC/UNLB, et au plus tard le 11 novembre 2013. Faute de quoi, l'UNGSC/UNLB pourra annuler la vente des pièces, redevenant ainsi propriétaire des marchandises ou les faire transporter vers un entrepôt aux frais et à la charge exclusifs de l'acheteur. En outre, l'UNGSC/UNLB se réserve le droit de conserver l'acompte de départ versé pour les produits vendus afin de couvrir les dépenses administratives et rendre le reste à l'adjudicataire ;

(e) Il est responsable de l'obtention des licences et autorisations nécessaires à l'exportation de ces actifs, le cas échéant, dans le respect des lois et réglementations environnementales ;

(f) Les actifs doivent être retirés du site de stockage sans causer de dommages à la propriété qui l'entoure, y compris les bâtiments, et le soumissionnaire sera tenu de rembourser l'UNOCA pour tout dommage subi conséquemment à l'enlèvement des actifs qu'il a acheté.

12. CLAUSE CAVEAT EMPTOR

12.1 Les marchandises sont vendues «en l'état et à l'endroit où elles se trouvent» et l'Organisation des Nations Unies ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité de la condition de tous les biens ou équipements ou leur vétusté. En outre, l'UNGSC/UNLB ne garantit pas que les biens sont conformes à leur description, de qualité saine ou s'ils sont bons pour l'usage que l'adjudicataire veut en faire.

13. REPRESENTATIONS

13.1 Le soumissionnaire reconnaît qu'en concluant un contrat avec l'UNGSC/UNLB, il ne s'appuie sur aucune affirmation ou déclaration qui peuvent avoir été faites par l'UNGSC/UNLB ou ses préposés ou mandataires, et toute déclaration de ce type est exclue. Aucune réclamation visant à obtenir un ajustement du prix lors de la vente au motif que les marchandises ou équipements ne correspondent pas à l'idée, claire ou implicite, que l'on en avait ne sera admise.

14. AUCUN PROFIT POUR LES FONCTIONNAIRES

14.1 Le soumissionnaire garantit qu'aucun fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies/UNGSC/UNLB ou l'UNOCA n'a ou ne doit pas bénéficier d'un quelconque avantage direct ou indirect qui résulterait de ce contrat ou de l'octroi de ce dernier. Le soumissionnaire reconnaît que toute violation de cette disposition est une violation d'une condition essentielle du présent Contrat.

15. FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DANS LES CONDITIONS

15.1 Dans le cas où et dès que possible après l'apparition de toute cause de force majeure, le

soumissionnaire doit informer, par écrit de manière très détaillée, l'Organisation des Nations Unies/UNGSC /UNLB de cet événement ou changement si de ce fait, il ne peut plus, totalement ou en partie, s'acquitter de ses obligations et à assumer ses responsabilités en vertu de cette ITB et tout contrat subséquent. Le soumissionnaire doit également notifier à l'Organisation des Nations Unies/UNGSC/UNLB tout autre changement de conditions ou de la survenance de tout événement qui porte atteinte ou menace de porter atteinte à son respect des clauses de l'ITB et tout contrat subséquent. Après réception de l'information tel que requis par le présent article, l'Organisation des Nations Unies/UNGSC/UNLB prendra, seule, les mesures qu'elle considère appropriées ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au soumissionnaire d'une prolongation raisonnable du délai dans lequel il pourra s'acquitter de ses obligations en vertu de l'ITB et tout contrat subséquent.

15.2 Si le soumissionnaire se trouve définitivement dans l'impossibilité, totale ou partielle, en raison d'un cas de force majeure, de s'acquitter de ses obligations et responsabilités en vertu de l'ITB et tout contrat subséquent, l'Organisation des Nations Unies/UNGSC/UNLB a le droit de suspendre ou de résilier toute attribution de contrat en lui fourniant, par écrit, un préavis de 7 jours

15.3 Le terme « force majeure » tel qu'employé dans cet article désigne des actes de Dieu, de guerre (qu'elle soit déclarée ou pas), invasion, révolution, insurrection ou autres actes de nature similaire ou de force.

16. ARBITRAGE

16.1 Tout différend, controverse ou réclamation découlant de ou relatif à cette ITB et tout contrat subséquent, ou si la violation, résiliation ou nullité de cette dernière peut, sauf si elle est réglée à l'amiable par négociation directe, être présenté par l'une ou l'autre partie pour un arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Il sera procédé à l'arbitrage sous les auspices de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) qui sera également l'autorité investie du pouvoir de nomination des arbitres en vertu du Règlement. Les Parties sont liées par la sentence arbitrale rendue conformément à la procédure d'arbitrage, car il s'agit du jugement final d'un différend, d'une controverse ou réclamation.

17. PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

17.1 Dans cette ITB et tout contrat subséquent, ne figure aucune renonciation, expresse ou implicite de la part des Nations Unies à l'un de ses priviléges et immunités.

18. INSOLVABILITE

18.1 Avant le paiement du prix d'achat, si le soumissionnaire était devenu insolvable, ou si le contrôle du soumissionnaire devait être modifié pour insolvabilité, l'Organisation des Nations Unies, peut, sans préjudice de tous autres droits ou recours, résilier le contrat conclu avec le soumissionnaire, en lui donnant un avis de résiliation par écrit.

19. QUESTIONS DIVERSES

19.1 Pour les questions de nature contractuelle uniquement (aucune question technique ne sera acceptée) veuillez contacter Mme. Daniela Esposito à l'adresse e-mail UNLB-

Procurement@un.org ou par fax: +39.0831.418758 ou +39.0831.056034.

Salutations distinguées,

Vladimir Tiurin
Chef de la Section des achats Section
UNGSC/UNLB
Brindisi, Italie



L'UNGSC / UNLB
Brindisi, Italie

ANNEXE « A »
INVITATION À SOUMISSIONNER N° UNGSC/S/UNOCA/001/2013

Page de soumission et sommaire des actifs en vente

Monsieur / Madame,

Après examen de l'invitation à soumissionner (TIB) N° UNGSC/S/UNOCA/001/2013, dont nous acceptons tous les termes et conditions, nous, soussignés, nous proposons d'acheter tous les lots aux montants établis conformément au Tableau des coûts joint à la présente Proposition et faisant partie intégrante de celle-ci. En cas d'acceptation de notre proposition, nous nous engageons à respecter toutes les conditions de l'appel d'offres et à procéder à l'enlèvement des biens dans les délais stipulés.

Nous convenons de nous conformer à cette Proposition pour une période de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, et cette proposition continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment préalablement à l'expiration de cette période.

Il est entendu que vous n'avez aucune obligation d'accepter les offres que vous recevez.

Nom et signature du soumissionnaire	

# DE LOT	DESCRIPTION SUCCINCTE	QTÉ	# DE SÉRIE / # DE STOCK	Prix d'offre
001	AUTOBUS, MINIBUS (15 passagers max.), TOYOTA, HIACE, LH202L, REMDE (PCC/TPT/12-000007) : Année de mise en circulation : 2008 • Source d'énergie : Diesel • Nombre de places assises : 15 • Puissance du moteur : 8 CV • Transmission: 4/5 vitesses • Charge utile: 1 665 kg • Climatisation: oui • Conduite à gauche	1	JTFJK02P800002899	
002	AUTOBUS, MINIBUS (15 passagers max.), TOYOTA, HIACE, LH202L, REMDE (PCC/TPT/12-000006) : Année de mise en circulation : 2008 • Source d'énergie : Diesel • Nombre de places assises : 15 • Puissance du moteur : 8 CV • Transmission: 4/5 vitesses • Charge utile: 1 665 kg • Climatisation: oui • Conduite à gauche		JTFJK02P600002917	
003	Étagères métalliques, Atelier / Entrepôt (usagé)		381602-0146-000001	

Les lots N° 1 et 2 sont vendus hors douanes. Les frais de dédouanement sont à la charge de l'acquéreur du bien. Les biens ne seront livrés qu'une fois toutes les formalités de dédouanement effectuées.

Pour obtenir une liste détaillée des articles figurant dans chaque lot, consulter le numéro de chaque lot concerné dans le rapport détaillé y afférent.

FORMULAIRE À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE :

- 1. NOMBRE TOTAL DE LOTS :**
- 2. MONTANT TOTAL DE L'OFFRE POUR TOUS LES LOTS**
- 3. MONTANT DU CHÈQUE PRÉSENTÉ AVEC L'OFFRE (10%) :**
- 4. INSTRUCTIONS RELATIVES AU RETOUR DU CHÈQUE :**
 - a. Déposé :
 - b. Envoyé par la poste à :
 - c. Envoyé par la poste aux frais du Soumissionnaire

5. COORDONNÉES DU SOUMISSIONNAIRE :

- a. Nom :
- b. Adresse :
- c. Courriel :
- d. Téléphone :
- e. Fax :
- f. Nom / signature :

6. NOM ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE DÛMENT AUTORISÉE À REPRÉSENTER LE SOUMISSIONNAIRE (LE CAS ÉCHÉANT) :

- a. Nom :
 - b. Adresse :
 - c. Courriel :
 - d. Téléphone :
 - e. Fax :
 - f. Nom / signature :
- Signature du Représentant autorisé :

CETTE ANNEXE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE AVEC L'OFFRE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Bien vouloir lire attentivement les instructions suivantes avant de commencer à remplir le formulaire de soumission :

1. Utiliser 1 (un seul) formulaire pour toutes vos offres.
2. Pour écrire sur ce document, bien vouloir dactylographier ou écrire soigneusement à la main en lettres majuscules.
3. Veiller à ce que le libellé des montants ne présente ni rature ni correction. Tout formulaire présentant des ratures ou des corrections sera rejeté. En cas d'erreur, bien vouloir remplir un nouveau formulaire.
4. Les offres seront envoyées par Fax aux numéros suivants :
+39-0831-412617 ou +39-0831-056298

Et porteront la mention :

CONFIDENTIEL – NE PAS DISTRIBUER

5. L'offre doit être reçue au plus tard à la date de clôture fixée le 12 août 2013 à 15 heures (heure d'Italie) (13 heures au Gabon).

CETTE ANNEXE DOIT ACCOMPAGNER L'OFFRE ET NOUS PARVENIR au plus tard le 23 octobre 2013 octobre à 13 heures (heure du Gabon)

Le chèque certifié (ou le montant équivalent en espèces) doit également nous parvenir au plus tard à la date de clôture, à savoir le 9 octobre 2013 à 13 heures (heure du Gabon), à l'adresse suivante :

A l'attention du : Chef de la Section des Finances
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale UNOCA
Cité de la démocratie
Villa 57

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

L'UNGSC / UNLB au nom de l'UNOCA

Brindisi, Italie - Libreville, Gabon

« ANNEXE B »

INVITATION À SOUMISSIONNER N° UNGSC/S/UNOCA/001/2013

**VENTE D'EXCÉDENT D'ACTIF
ACCUSÉ DE RÉCEPTION / INTENTION D'ASSISTER À UNE VISITE DE SITE**

Monsieur / Madame,

Après examen de l'invitation à soumissionner (ITB) N° UNGSC/S/UNOCA/001/2013, dont nous acceptons tous les termes et conditions, nous, soussignés, confirmons par les présentes que nous

AVONS L'INTENTION

N'AVONS PAS L'INTENTION

d'envoyer au plus deux (2) représentants dûment autorisés à la visite de site qui sera tenue à l'UNOCA le 16 octobre 2013 à partir de 10 h 30 (heure du Gabon), en vue de présenter une offre à l'appel de l'UNGSC / UNLB au plus tard à la date et à l'heure de clôture de l'appel d'offres fixées au 23 octobre 2013 à 15 heures (heure d'Italie). Les personnes dûment autorisées à nous représenter sont les suivantes :

1. Nom : _____ Numéro de passeport / de carte d'identité _____
Nationalité: _____
2. Nom : _____ Numéro de passeport / de carte d'identité _____
Nationalité: _____

Nom et adresse du soumissionnaire : _____

Numéro de téléphone _____ Numéro de Fax _____

Signature _____ Nom et titre _____

Envoyons ce document par courriel au plus tard le 27 septembre 2013 à l'adresse suivante :
UNLB-Procurement@unlb.org ou par Fax au N° + 39.0831.418758 ou +39.0831.056034

À l'attention de : Vente d'excédent d'actifs
M. Tiurin, Chef des la Section des achats
M. Esposito, Assistant aux achats
UNGSC / UNLB, au nom de l'UNOCA
s/c Aeroporto Militare "Pierozzi"
Piazza del Vento 1 - 72100 - Brindisi, Italie